

**CONVENTION DE PRISE EN PENSION DE JUMENTS
AU HARAS DE COTONARD
POUR LE CHEVAL MODESTO**

Lors de l'arrivée de la jument dans le centre de mise en place de Cotonard, il est demandé au propriétaire ou à son mandataire reconnu de bien vouloir signer la présente convention de prise en charge après l'avoir lue.

Je soussigné : Tél : Fax :
Adresse :
Demande que ma jument : Née le :
N° SIRE : Race : Robe :
Etat physiologique : vide / gestante / suitée
Soit gardée au Haras de Cotonard, 29360 CLOHARS CARNOET
Pour y être inséminée par :

JE CONSTATE AVEC UN RESPONSABLE DU CENTRE :

- l'état général de la jument à son arrivée : état bas état moyen bon état état haut
- Remarques :
- l'état vaccinal : Grippe (obligatoire) à jour non à jour Tétanos à jour non à jour
Rhinopneumonie à jour non à jour Autre (préciser) à jour non à jour
 à réaliser par le Dr
- la date de dernière vermifugation : A réaliser par Dr

S'il y a lieu, je précise que ma jument est actuellement sous traitement vétérinaire, obligeant la prise régulière des médicaments suivants qui figurent sur l'ordonnance ci-jointe :
....., lequel traitement devra être maintenu jusqu'à son terme, soit jusqu'au sauf avis contraire dûment circonstancié émanant du Vétérinaire de la Clinique des 7 Chapelles, notamment en cas de complication ou de réaction au dit traitement.

JE DEMANDE QUE MA JUMENT (AINSI QUE SON POULAIN) :

- soit alimentée avec : fourrage (foin ou enrubanné) concentré (préciser : granulés, traditionnel)
Remarques :
(tout autre aliment spécifique devra être fourni par le propriétaire)
- reste exclusivement au pré et soit éventuellement complétée lorsque l'herbe est insuffisante
- reste exclusivement au box,
- soit gardée au pré et au box (en fonction des disponibilités),

Un suivi gynécologique obligatoire sera réalisé par le personnel vétérinaire de la Selarl de Vétérinaires des 7 Chapelles (Dr Ridoux & coll.) pour le cheval **Modesto**, cf convention jointe.

EN CAS DE PROBLEME, JE DEMANDE :

- au Haras de Cotonard d'appeler, pour mon compte, le Docteur Vétérinaire :
Nom : Tel :

Toutefois en cas d'urgence, si le vétérinaire mentionné ci-dessus ne peut être joint, le Haras de Cotonard fera appel aux Vétérinaires de la Clinique des 7 Chapelles.

DANS TOUS LES CAS, JE M'ENGAGE A :

- respecter les conditions d'admission à la reproduction de l'étalon ,
- faire procéder à des examens de détection de métrite à la demande du Haras de Cotonard le cas échéant,
- régler les frais de pension au Haras de Cotonard,
- régler les frais vétérinaires aux praticiens et les autres frais (vétérinaires, analyses, maréchalerie le cas échéant) aux professionnels concernés
- accepter que le Haras de Cotonard refuse ma jument si celle-ci présente un risque pour les personnes ou les autres chevaux du haras ou s'il estime la probabilité d'une fécondation trop faible en raison notamment de l'âge et de la carrière à l'élevage de ma jument,
- prendre connaissance des risques inhérents à l'élevage encourus par ma jument et son éventuel poulain (maladies, accidents fortuits pouvant entraîner la mort, risques liés à l'insémination,...) ainsi que ceux liés à la fouille et à l'échographie par voie rectale (mortalité 2,2 pour 100 000 examens),
- en cas d'accident de ce type à ma jument ou à son poulain, décharger le Haras de Cotonard de toute responsabilité en la matière,

- faire pratiquer à mes frais une autopsie en cas de litige sur l'origine du décès de ma jument ou de mon poulain.

JE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- des conditions générales de pension et des tarifs, soit HT (TVA 5.5%) :
 - o frais d'écurie de 11 / 12 € pour respectivement une jument non suivie / suivie, à la prise en charge de la jument si celle-ci est amenée à rester stationnée sur le Haras
 - o pension journalière de 11 à 12 € par jour respectivement pour une jument non suivie / suivie, couvrant les soins quotidiens, l'alimentation, la manipulation quotidienne nécessaire de chevaux à l'élevage et celle nécessaire au suivi gynécologique (*tarifs dégressifs selon la durée*)
 - o 250 € pour une surveillance au poulinage (une visite vétérinaire post-poulinage avec colotest et administration des sérums sera réalisée et facturée 61.50 € TTC)
- QUE NOTRE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE NE SAURAIT ETRE ENGAGEE POUR UNE SOMME SUPERIEURE A 15 000 (QUINZE MILLE) EUROS PAR SINISTRE EN DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS.

Dans la cas où la valeur de la jument (valeur assurée ou estimée) serait supérieure à la RCP du Haras vétérinaire, et dans le cas d'un préjudice sur la jument, je renonce par la présente à effectuer un recours pour une somme supérieure à celle de la RCP.

Pour faciliter notre gestion du cheptel sur le haras, et afin que la meilleure attention puisse être apportée à votre jument, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous avec les responsables pour toutes les arrivées et départs de chevaux, qui seront dans la mesure du possible effectués entre 8H et 11H et entre 17H30 et 19H30.

Les responsables sont joignables au :

M. MONFORT Alain : 06 80 62 71 77

M. MAGUER Simon : 06 83 60 19 82

Merci de votre compréhension...

Signature du propriétaire de la jument ou son mandataire reconnu :

Signature d'un responsable du Haras de Cotonard :